

## **Histoire d'une famille pastorale inter-confessionnelle en Suisse**

1987 a été une année importante pour le pasteur que je suis. Le 14 février, mariage mixte avec Dominique dans sa paroisse, la paroisse catholique de Sainte-Croix à Sierre, en Valais. Le 27 octobre, consécration pastorale à la Cathédrale de Lausanne par l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud. Mais il a fallu se battre, dans le cadre des entretiens avec Commission de consécration. Qu'un pasteur ait une épouse catholique n'était pas un problème pour mon Eglise. Plusieurs collègues sont dans cette situation de mixité confessionnelle. Les problèmes étaient, dans mon cas, au nombre de deux aux yeux de la Commission de consécration.

En premier lieu, j'avais accepté que mon mariage soit célébré – donc enregistré – dans l'Eglise catholique. En second lieu, j'avais postulé à la paroisse réformée de Fribourg, en pays catholique. Sur la première question, je pouvais répondre ceci : ma femme catholique aurait à suivre son mari dans plusieurs paroisses protestantes ; c'était donc la moindre des choses, pour moi, d'accéder à sa demande, que notre mariage ait lieu chez elle. Une forme de reconnaissance, et une marque de confiance aussi pour son Eglise. Dès nos premières discussions, Dominique m'avait dit aimer son Eglise. Sur la seconde question, je pouvais répondre ceci : être pasteur dans une minorité confessionnelle me semblait a priori plus stimulant que dans une Eglise qui avait une certaine tendance, à cette époque, à se considérer comme la seule Eglise. 17 ans de ministère pastoral et œcuménique épanouissant à Fribourg m'ont permis de vérifier que ce pari était juste : l'on peut répondre d'une identité protestante en milieu catholique sans forcer le trait des différences soi-disant séparatrices. Etre à la fois pleinement protestant et pleinement œcuménique a été possible.

Mais la Commission de consécration de mon Eglise avait encore une troisième inquiétude : dans quelle Eglise nos enfants seraient-ils baptisés ? A cette dernière question, je pouvais répondre, au nom de notre couple, que si le Ciel nous faisait le cadeau d'être parents, nos enfants seraient baptisés dans l'Eglise qui m'engage à y exercer un ministère. Cependant, il était clair pour Dominique et pour moi-même, que nous aurions à être d'autant plus attentifs à garder un lien à son Eglise, que j'allais devenir un professionnel dans l'Eglise réformée. L'un et l'autre, nous avons le souci que notre vie de couple - comme plus tard, la vie de notre famille - soit bénéficiaire de l'héritage ecclésial, théologique et spirituel de l'Eglise catholique, dont nous allions naturellement risquer de nous éloigner avec le temps... Pour ma part, je voulais témoigner d'une vérification concrète et vécue de cette dimension œcuménique à laquelle m'avaient ouvertes aussi bien ma famille, ma paroisse, mon Eglise que les facultés de théologie de Lausanne et de Tübingen.

Au début de notre vie de couple, nous avons trouvé un lieu de partage et de soutien très stimulant au sein du Comité franco-suisse de la Revue Foyers Mixtes. Grâce à la vigilance à la fois pastorale et théologique du Père René Beaupère, notre couple a pu grandir, avec beaucoup d'autres, dans cette mission œcuménique particulière des foyers mixtes prêts à creuser et à thématiser leur mixité confessionnelle. Je me suis engagé à mon tour comme conseiller théologique protestant de la revue, puis comme co-organisateur du 2<sup>ème</sup> Rassemblement mondial des Foyers interconfessionnels à Rome. Aujourd'hui, je suis l'aumônier réformé de la toute jeune Association des Foyers Interconfessionnels de Suisse (AFI-CH), née du rassemblement de Rome en 2003.

Mais revenons à nos trois enfants. L'aînée, Madeleine, a été baptisée au temple un jour de Pentecôte. Comme son parrain et sa marraine sont tous deux pasteurs, nous avons tenu à associer, comme témoin, une sœur catholique. La cadette, Clémentine, a été baptisée un jour de Pâques. Nous avons utilisé, pour son baptême, l'eau bénite lors de la veillée pascale (la veille au soir) dans la paroisse catholique d'un ami Curé. Le benjamin, Augustin, a été baptisé comme ses deux sœurs au temple de Fribourg, mais dans le cadre de la célébration œcuménique du mois de janvier. Il ne nous suffisait plus de savoir que nos Eglises reconnaissent mutuellement le baptême. Nous souhaitons ardemment qu'une assemblée visiblement mixte puisse célébrer dans la joie ce sacrement qui fait pourtant notre unité invisible.

Au moment d'inscrire nos enfants au catéchisme offert, dans le Canton de Fribourg, en milieu scolaire dès la première année de l'école primaire, nous avons fait la demande que nos enfants puissent suivre à la fois l'heure donnée par une catéchiste catholique et l'heure donnée par une catéchète réformée. Nos trois enfants ont eu la chance de pouvoir bénéficier ainsi d'une double formation à la foi chrétienne. En troisième année, s'est posée la question concrète de la participation de notre fille aînée au programme catholique axé sur la préparation à la première communion. Normalement, en raison de la dimension juridique du sacrement dans l'Eglise catholique, notre fille aurait dû soit changer de confession, soit renoncer à se préparer à la première communion. Refusant ce dilemme, nous avons demandé au Curé la possibilité que notre fille soit accueillie à la retraite des premiers communiant, puis à la célébration paroissiale. Il était clair pour nous, que notre fille, puis sa sœur et son frère, devaient pouvoir être initiés à la foi eucharistique telle que l'enseigne et la vit l'Eglise de leur maman, que nous fréquentons à l'occasion, sans que leur appartenance à l'Eglise réformée soit niée ou changée. En un mot, nous souhaitons que nos enfants ne soient pas d'une Eglise à l'exclusion de l'autre, mais qu'ils apprennent à être à la maison dans l'une et l'autre... Nous voulions que nos enfants soient préparés à recevoir l'Eucharistie telle que la voit l'Eglise où leurs parents communient ensemble lorsque nous fréquentons la messe.

Nous avons trouvé un Curé à la fois loyal à son Eglise et ouvert à la dimension prophétique que notre famille inter-confessionnelle était appelée à explorer en toute fidélité ecclésiale. En revanche, un autre couple de notre groupe de foyers mixtes fribourgeois a dû essuyer un double refus : le prêtre disant qu'il n pouvait accueillir l'enfant à la première communion sans l'accord de l'évêque, l'évêque répondant que c'était au prêtre de trancher la question. Devant cette réponse décevante sur le plan pastoral, le couple a été tenté de changer la confession de l'enfant pour lui permettre d'accéder à la première communion et de le faire changer à nouveau de confession une fois la première communion donnée. Pourquoi la dimension juridique devrait-elle l'emporter sur la dimension pastorale ? Le Droit Canon ne stipule-t-il pas que le droit suit la vie (*Jus sequitur vitam*) ? En conclusion, je puis dire, au nom de plusieurs familles inter-confessionnelles, que l'exploration honnête et exigeante de l'engagement dans deux Eglises est une façon de réparer le tissu conjonctif du Corps du Christ. Après 18 ans d'aventure inter-confessionnelle, non seulement nous pouvons dire : je continue d'aimer mon Eglise, mais encore : j'ai appris à aimer la tienne.